

SESSION SPÉCIALE DU 26 NOVEMBRE 2007

Procès-verbal de la session spéciale du conseil municipal de Sainte-Croix, M.R.C. de Lotbinière, tenue lundi le vingt-sixième jour du mois de novembre en l'an deux mille sept, au lieu habituel des sessions dudit conseil, à 20 : 00 heures.

Présents : **LE MAIRE :**
Monsieur Jacques Gauthier

LES CONSEILLERS :
Jean Lafleur
Berchmans Dancause
Michel Routhier
Gratien Tardif
Michel Cameron

Absent : Jean-Pierre Ducruc

Tous membres du conseil et formant quorum.

Il est constaté que les avis aux fins de la présente assemblée ont été donnés à tous et à chacun des membres du conseil, dans la manière et dans le délai prévus par la loi.

Directeur général et secrétaire-trésorier : Monsieur Bertrand Fréchette

Présence de 2 citoyens.

ORDRE DU JOUR

- 1) Adoption de l'ordre du jour
- 2) Voirie
 - Projet de développement de la rue Marcel-Faucher (prolongement)
 - Adoption du règlement numéro 401-2007
- 3) Hygiène du milieu
 - Conduite d'aménée et mise aux normes des installations de captage P1 & P2
 - Acceptation des plans, devis et mandat (SNC-Lavalin inc.)
 - Adoption du règlement numéro 396-2007

Émissaire pluvial dans la falaise zone 2 (secteur Industries Rive-Sud ltée)
dossier 502238

 - Mandat laboratoire (Inspec-Sol inc.)

322-2007

Levée de l'assemblée **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

VOIRIE

PROJET DE DÉVELOPPEMENT DE LA RUE MARCEL-FAUCHER (PROLONGEMENT)

323-2007

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 401-2007

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de procéder au prolongement des réseaux d'aqueduc et d'égouts afin de permettre le projet de développement résidentiel additionnel à la rue Marcel-Faucher, numéro 502394;

ATTENDU QUE les services de professionnels et d'entrepreneurs sont requis pour mener à bien lesdits travaux;

ATTENDU QUE le coût total de l'achat et des travaux est estimé à 113 626 \$ net;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût de l'achat et des travaux;

SUITE DE LA SESSION SPÉCIALE DU 26 NOVEMBRE 2007

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une session de ce conseil tenue le 19 novembre 2007;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce dit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Michel Cameron

APPUYÉ PAR : Michel Routhier

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

QUE le présent règlement portant le numéro 401-2007 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

QUE le règlement numéro 401-2007 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 401-2007 entrera en vigueur conformément à la loi.

HYGIÈNE DU MILIEU

CONDUITE D'AMENÉE ET MISE AUX NORMES DES INSTALLATIONS DE CAPTAGE P1 & P2

324-2007

ACCEPTATION DES PLANS, DEVIS ET MANDAT (SNC-LAVALIN INC.)

ATTENDU les résolutions numéros 226-2007 et 317-2007;

IL est proposé par Michel Routhier, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement d'accepter les plans et devis numéro 502364 datés du 23 novembre 2007 concernant la conduite d'aménée et la mise aux normes des installations de captage P1 et P2 de l'usine de traitement de l'eau potable à Saint-Édouard, tels que préparés par SNC-Lavalin inc..

Et de mandater SNC-Lavalin inc. à nous représenter auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs pour l'obtention d'un certificat d'autorisation et de tout autre ministère pour autres autorisations si requises.

QUE la municipalité s'engage à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, lorsque les travaux seront achevés, une attestation signée par un ingénieur quant à leur conformité avec l'autorisation accordée.

325-2007

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 396-2007

ATTENDU QU'il est devenu nécessaire de procéder à la construction d'une conduite d'aménée et la mise aux normes des installations de captage des eaux souterraines à Saint-Édouard;

ATTENDU QUE les services de professionnels et d'entrepreneurs sont requis pour mener à bien lesdits travaux;

ATTENDU QUE le coût total de l'achat et des travaux est estimé à 1 311 947 \$ net;

ATTENDU QU'il est nécessaire d'effectuer un emprunt pour payer le coût des travaux;

ATTENDU QU'un avis de motion du présent règlement a régulièrement été donné à une session de ce conseil tenue le 4 septembre 2007;

ATTENDU QU'il y a dispense de lecture pour ce dit règlement, les membres de ce conseil déclarent l'avoir lu et renoncent à sa lecture;

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean Lafleur

APPUYÉ PAR : Gratien Tardif

ET RÉSOLU UNANIMEMENT

SUITE DE LA SESSION SPÉCIALE DU 26 NOVEMBRE 2007

QUE le présent règlement portant le numéro 396-2007 est adopté et que ce conseil ordonne et statue ainsi qu'il suit :

QUE le règlement numéro 396-2007 décrit à l'alinéa précédent est annexé aux présentes et est comme s'il était au long cité;

QUE le règlement numéro 396-2007 entrera en vigueur conformément à la loi.

ÉMISSAIRE PLUVIAL DANS LA FALAISE ZONE 2 (SECTEUR INDUSTRIES RIVE-SUD LTÉE) DOSSIER 502238

326-2007

MANDAT LABORATOIRE (INSPEC-SOL INC.)

CONSIDÉRANT la lettre du ministère des Transports datée du 8 novembre 2007 relativement à la visite de l'émissaire pluvial dans la falaise zone 2 (secteur Industries Rive-Sud Ltée) effectuée le 21 septembre 2007;

CONSIDÉRANT QUE le ministère demande une contre-expertise par la firme Inspec-Sol inc. sur la stabilité des lieux en raison des glissements de terrain récents;

ATTENDU l'offre de service de la firme Inspec-Sol inc. datée du 20 novembre 2007 relativement aux honoraires et dépenses afin d'effectuer une inspection complémentaire de la falaise pour un prix budgétaire maximal de 3 000 \$, taxes en sus. Ce montant exclut les frais reliés aux travaux de nivellement et des forages qui devront être réalisés, le cas échéant.

IL est proposé par Gratien Tardif, appuyé par Berchmans Dancause, et résolu unanimement de mandater la firme Inspec-Sol inc. afin de procéder à ladite contre-expertise selon l'offre présentée.

327-2007

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Berchmans Dancause, appuyé par Michel Cameron, et résolu unanimement de lever la présente session à 21 : 22 heures.

Jacques Gauthier
Maire

Bertrand Fréchette
Directeur général et secrétaire-trésorier